

Le prêt solidaire

Coup de pouce aux sans-emploi candidats indépendants

Le Fonds de Participation, institution financière publique fédérale qui soutient et encourage l'esprit d'entreprise, vient de reprendre à sa charge le "prêt solidaire", lancé par la Fondation Roi Baudouin en 1997. Il s'agit d'une facilité de crédit destinée aux personnes en situation de précarité (chômeurs, minimexés...) qui souhaitent démarrer une activité économique à titre d'indépendant.

Concrètement, il s'agit d'un prêt de 7.500 euros (300.000 BEF) au maximum, doté d'un intérêt de 3 %, remboursable en trois ans. Le Fonds de Participation a dégagé un budget annuel de 1.240.000 euros à cet effet. Pendant deux ans, la Fondation Roi Baudouin contribuera à ce programme de façon à transférer au mieux son expérience.

Point de départ

Le prêt solidaire est à la fois un crédit et un accompagnement individuel qui permet d'aider des personnes défavorisées désireuses de créer leur propre activité indépendante.

L'idée part d'un constat dressé par le rapport général de lutte contre la pauvreté (1993). Il existe un certain nombre d'exclus, d'allocataires sociaux ou de personnes ayant connu divers accidents de parcours, qui sont porteurs d'un projet intéressant à finalité économique mais qui ne parviennent pas à réunir le capital de départ parce qu'ils n'ont pas accès au crédit bancaire. De plus, ils sont souvent isolés et manquent de relations pour affiner leur idée.

Depuis le lancement du prêt solidaire en 1997, un millier de dossiers ont été introduits et environ 160 demandeurs ont pu bénéficier de ce micro-crédit pour un montant total d'un million d'euros (environ 40 millions de BEF).

En pratique

Sept créateurs sur dix sont des hommes. L'âge moyen se situe entre 35 et 40 ans. On constate une sur-représentation francophone et une proportion non négligeable de personnes d'origine non-européenne. Il s'agit en grande majorité de chômeurs et de minimexés vivant dans une situation de précarité depuis plus d'un an.

Côté créations, c'est le commerce (de détail et ambulant) qui se taille la part du lion. C'est aussi là où le risque d'échec est le plus grand. Viennent ensuite les services, les activités de production et de transformation et enfin le secteur Horeca. A eux seuls, le commerce et les services regroupent les trois-quarts des projets de micro-entreprises.

Le taux de remboursement moyen des prêts solidaires s'élève à un peu plus de 50 %.

Il faut un vrai projet

La Fondation Roi Baudouin souligne que c'est la motivation à entreprendre, la volonté de faire aboutir un projet professionnel plus que le désir de sortir du chômage ou du minimex qui conditionnent la réussite. Si le seul but est de sortir de la précarité, on court généralement vers un échec qui plonge plus bas encore le créateur. La Fondation reconnaît d'ailleurs avoir connu, dans les premières années, des taux de remboursement catastrophiques.

Le degré de satisfaction des bénéficiaires est élevé. Une très large majorité déclare que le prêt solidaire a exercé un impact déterminant sur le lancement de leur activité. L'accompagnement recueille lui aussi tous les suffrages.

Ce micro-crédit permet à certains d'accéder au prêt bancaire classique, ce qui leur était refusé auparavant vu leur situation de précarité.

Mais la Fondation Roi Baudouin n'a pas pour vocation de devenir une structure de micro-crédit. Il était souhaitable qu'un partenariat voie le jour avec le Fonds de Participation qui compte accroître le nombre de crédits tout en préservant l'accompagnement personnalisé des créateurs.

UCM N° 2 11/01/02

